

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°017/2022

OBJET : Service RESSOURCES HUMAINES : Astreintes du Personnel

L'an deux mille vingt-deux, le 25 du mois de mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022**PRESENTS** : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Véronique MINISCLOUX**ABSENTS REPRESENTES** : Catherine DINI par Sophie ESPOSITO, Bouabdallah LAFTAS par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Michaël TRUCCHI par Romain BIANCHI / Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX**ABSENTS** : Gracienne DODAIN / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Stephen VIALE**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,**Vu** la Vu le Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 (JO du 27 mai 2005)**Vu** la délibération n° 049/2021 du 15 avril 2021 fixant les modalités de mise en œuvre des Astreintes**Vu** le transfert à la Métropole Nice Côte d'Azur des Compétences « Voirie » et « Eau Assainissement »**Considérant** qu'il convient de modifier la liste des cadres d'emploi, grades ou missions, pouvant bénéficier du régime d'Astreintes (cf. dans le tableau ci-dessous).

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Services et missions	Type d'astreinte
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal	<u>Technique</u> : Interventions techniques urgentes	Astreinte du week-end et jours fériés uniquement
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint Technique		
Animation	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	<u>Vie à la population</u> : Médiations dans un quartier prioritaire sensible	

AR Prefecture

006-210600540-20220325-17A-DE

Reçu le 29/03/2022

Publié le 29/03/2022

En cas d'intervention urgente pendant la période d'astreinte, les heures supplémentaires effectuées seront prises en compte hors procédure préalable suivant badgeage comme prévu dans la mise en place du versement des heures supplémentaires.

Celles-ci devront faire l'objet d'une transmission détaillée de la mission ayant nécessité l'intervention à la Direction Générale pour validation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier la liste du personnel de la Collectivité pouvant effectuer des Astreintes.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 23 Absents : 4 Contre : Abstentions : 0 Pour : 23

**AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



**Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/03/2022
Affichage en mairie le : 30/03/2022**